

Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France - PDUIF
Contribution de la Ville de Noisy-le-Sec
Conseil Municipal du 27 Septembre 2012

En réponse à la sollicitation de la Région Ile-de-France en date du 6 avril 2012, la Ville de Noisy-le-Sec porte à la connaissance du Conseil Régional la présente contribution, soumise au Conseil Municipal lors de sa séance du 27 Septembre 2012.

Sur un territoire communal de proche couronne comme celui de la Ville de Noisy-le-Sec, l'existence, la bonne gestion, et surtout le développement des transports constituent aujourd'hui le facteur principal de développement urbain. Agissant structurellement sur les logiques de construction, d'articulation et d'attractivité territoriales, les transports en communs ont un impact important sur la faisabilité, notamment économique, des opérations de renouvellement ou de requalification urbaine.

A ce titre, les transports et les déplacements font partie intégrante de la stratégie d'aménagement des collectivités et il est aujourd'hui évident que l'arrivée ou le développement d'un nouveau mode de transport en commun sur un territoire ne pouvait plus être appréhendé comme un seul sujet technique ou de gestion, mais devait être accompagné d'une réflexion ambitieuse sur un projet d'échelle plus large.

Le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France, élaboré en application de la délibération du Conseil Régional en date du 16 février 2012, porte l'ambition de définir les grandes orientations et les grandes stratégies de développement des transports et de régulation des déplacements sur le territoire régional d'ici 2020.

Compte tenu de sa situation au regard des transports existants et des nombreux projets auxquels elle est associée depuis plusieurs années, la Ville de Noisy-le-Sec porte naturellement un regard attentif pour l'ensemble des thématiques développées par ce projet de document.

La Ville de Noisy-le-Sec partage l'ambition des objectifs contenus dans ce projet. Elle souhaite cependant émettre un certain nombre d'avis et remarques sur des aspects du document qui la concernent plus particulièrement.

Des avancées déjà impulsées par la Ville de Noisy-le-Sec

La Ville de Noisy-le-Sec intègre pleinement l'importance des transports dans la mise en œuvre de sa politique de développement urbain. Elle est également consciente que le nombre important de projets de transports sur son territoire va considérablement transformer le territoire noiséen et favoriser son rayonnement et son attractivité au sein de la métropole.

Elle a ainsi d'ores et déjà participé à différentes études relatives à l'implantation de stations de transport en commun et leur intégration au sein de son territoire. Elle a en outre entrepris plusieurs actions en faveur de l'amélioration de la mobilité et des déplacements : zone 30 - zone bleue - mise en place de pistes cyclables - réaménagement d'espaces publics.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme – arrêté au moment de l'approbation de la présente contribution par le Conseil Municipal – a également été l'occasion de renforcer la lisibilité de cette thématique et d'envisager de nouvelles orientations plus ambitieuses privilégiant les déplacements actifs : requalification des axes structurants, réaménagement de l'espace public, des voies inter-quartiers, réduction des coupures entre les quartiers (franchissement des infrastructures), mutualisation des espaces de stationnement, etc. Le développement de l'accès aux centralités, équipements, commerces et pôles de transports en commun est également érigée en action

prioritaire.

Des enjeux et des complexités locales

L'arrivée de nouveaux modes de transports en commun doit nécessairement être effectuée dans une logique d'intérêt général pour l'ensemble des populations concernées par chaque projet, en cohérence avec les logiques de développement territorial de chaque collectivité concernée et avec une appréhension exhaustive et qualitative des tissus urbains constitués et de leur évolution. Là encore, la logique urbaine ne doit pas être sacrifiée, ou opposée à l'intérêt de l'arrivée d'un nouveau mode de transports. La complexité technique de ces dossiers ne doit pas irrémédiablement prendre le dessus sur les complexités et les fragilités urbaines qu'il convient également d'étudier avec soin.

Le prolongement du tramway T1

De fait, la Ville de Noisy-le-Sec est consciente que la réalisation d'un projet de transport collectif de type tramway est un vecteur avéré d'évolution et de requalification urbaine. Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le quartier de la Plaine Ouest a ainsi été repéré comme secteur de projet et fait aujourd'hui l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

L'objectif est de créer un nouveau quartier mixte, durable et ouvert sur le reste de la ville. De la même manière que la réalisation des nouvelles stations du Grand Paris Express qui servent de points d'ancrage au développement urbain de territoires aujourd'hui peu valorisés, la ville de Noisy-le-Sec souhaite que cette logique subordonne également le prolongement du tramway T1.

Un futur passage du tramway T1 par l'ouest noiséen permettrait ainsi, sans préjudice au reste du projet, de conforter et d'impulser le projet urbain porté par la Municipalité noiséenne pour une faisabilité technique et financière sans doute peu éloignée de celle issue du trajet actuellement à l'étude.

Au surplus, les dernières études menées concernant le prolongement du tramway T1 par la Rue Jean Jaurès ne répondent pas aux interrogations évoquées par la Ville afin de tenir compte des spécificités du tissu urbain noiséen, des dynamiques de développement urbain et des attentes exprimées par les habitants : cohabitation apaisée d'un transport en commun en site propre et de la voiture, gestion du stationnement, qualité des aménagements extérieurs, ...

La réalisation d'un viaduc dans le cadre du prolongement de la ligne 11

La Ville de Noisy-le-sec a toujours soutenu le projet de prolongement de la Ligne 11 qui permettra de desservir les quartiers sud de son territoire. Le tracé proposé qui prévoit la réalisation d'une station supplémentaire au niveau du parc d'activité de la ZAC des Guillaumes par la création d'un viaduc présente un intérêt incontestable pour la desserte du quartier du Londeau, dont l'opération de Renouvellement Urbain est aujourd'hui démarrée, et des nouveaux programmes de logements de la ZAC, dont la livraison est en cours de finalisation.

Afin de contribuer à l'assouplissement des tensions techniques et financières du projet de prolongement de la Ligne 11, la Ville a approuvé la création du viaduc sous réserve d'une insertion urbaine et paysagère de qualité correspondant aux objectifs urbains du secteur portés par la Municipalité depuis plusieurs années.

Néanmoins, la Ville souhaite réaffirmer son opposition au passage en l'état du viaduc en frange de la zone centrale du parc, seule solution technique présentée à ce jour. Elle souhaite que soit étudié plus précisément le passage de cet ouvrage en bordure du parc, au niveau de la Ruelle Boissière en limite communale avec la Ville de Rosny-sous-Bois.

La nécessité d'une meilleure coordination entre transports et projets urbains

Au regard du nombre d'aménagements préconisés par le PDUIF et dont la mise en œuvre est placée directement sous la responsabilité des communes ou des EPCI, la Ville de Noisy-le-Sec souligne la nécessité d'un partenariat privilégié, financier notamment, entre la Commune, le STIF, la Région et la CAEE, pour la mise en œuvre de ces défis. L'intensification urbaine autour des nouvelles stations et l'aménagement des gares ainsi que les quartiers environnants (RER et future gare GPE) sont des sujets incontournables pour la Ville de Noisy-le-Sec.

Le foncier, pièce maîtresse de l'aboutissement de ces projets

La Ville de Noisy-le-sec approuve la démarche d'élaboration conjointe des projets de transports collectifs et des projets urbains afin de favoriser la densification et un plus fort usage des transports en commun.

L'une des principales problématiques rencontrées dans ce cadre est la maîtrise du foncier accompagnant ces projets. L'exercice est souvent rédhibitoire pour les communes concernées ne disposant pas des moyens financiers et de l'ingénierie pour intervenir sur des tissus fonciers complexes. L'exemple du quartier de la Boissière à Noisy-le-Sec et Montreuil est révélateur de ces difficultés : parcellaire morcelé, diversité de la qualité de l'habitat, situation sociale des habitants, constitution de nombreuses copropriété constituent du point de vue foncier autant de points durs nécessitant une intervention forte des personnes publiques concernées.

Ainsi, l'intensification et le renouvellement urbain accompagnant l'arrivée de nouveaux transports en commun nécessitent bien souvent des moyens considérables dépassant les seules capacités des collectivités.

La nécessité de mieux définir les partenariats et les périmètres d'intervention

La Gare de Noisy-le-Sec, aujourd'hui largement sous-dimensionnée au regard du nombre de ses usagers, est classée dans le projet de PDUIF comme grand pôle de correspondance. Aujourd'hui desservi – à titre principal – par le RER E, le Tramway T1 et les lignes de bus 105, 143 et 545, son rôle sera demain grandement renforcé par l'arrivée de la TLN 2017/2018 puis par le prolongement du Tram-Train T4.

Le futur prolongement vers l'ouest du RER E, permettant de lier l'est parisien avec le quartier d'affaire de La Défense, viendra compléter la capacité de desserte de cette ligne.

Tous ces projets de transports auront inévitablement un très fort impact sur le fonctionnement de la gare. Le projet de PDUIF aborde cette question et mentionne les « projets de pôle » pour lesquels il identifie des périmètres de travaux subventionnables : regroupant la gare, son parvis, ses carrefours d'accès immédiats, les aires de dépose voiture, la gare routière, le parc relais et le cheminements entre ces équipements.

L'ambition portée par la municipalité dans le cadre du réaménagement de ce futur « Pôle Gare » de Noisy-le-Sec nécessite l'étude, la définition d'une méthodologie et le financement d'un grand projet urbain touchant un périmètre plus large, concomitamment au renouvellement du bâtiment de la Gare. C'est cette ambition qui doit plus expressément transparaître dans le futur Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France.

De façon connexe, il est utile de rappeler la nécessité de donner à la Ville de Noisy-le-Sec comme aux autres collectivités concernées les garanties nécessaires quant à la finalisation de la mise en œuvre – et du financement, notamment – du projet de Tangentielle Légère Nord dont la mise en œuvre est aujourd'hui prévue pour 2018.

Les réflexions de la Ville de Noisy-le-Sec concernant le projet de la Ligne Orange du Grand Paris Express répondent à une démarche similaire. Donner une lisibilité dans le temps et dans l'espace de ce projet de transport doit être la priorité. Ensuite, et s'agissant plus particulièrement du

territoire noiséen, l'aménagement d'une gare de cette nouvelle ligne au Pont de Bondy aura un impact majeur sur le développement nord de la Commune.

Il sera ainsi essentiel d'en coordonner les études avec les différents projets urbains portés par les villes environnantes.

La Ville de Noisy-le-Sec est consciente de sa situation au cœur de nombreux projets de transports. Elle prend la mesure du potentiel induit par ces projets, comme de la responsabilité qui est la sienne dans la mise en œuvre de ces projets : responsabilité vis-à-vis des partenaires institutionnels, des maîtres d'ouvrage, des financeurs, de ses habitants. Elle assumera pleinement son rôle de garant de la qualité des aménagements qui prendront pied sur son territoire. Enfin, elle souligne la nécessité d'un partenariat privilégié au moyen d'un protocole d'accord précisant les rôles de chaque maître d'ouvrage pour une meilleure mise en œuvre et coordination des projets.

La CAEE garante de la mise en œuvre des projets de transports et déplacements ainsi que des objectifs du PDUIF

Basée sur la définition de sa compétence en matière de transports et en partenariat avec les 9 villes qui la composent, la CAEE formalisera un avis reflétant les orientations souhaitées à l'échelle du territoire en matière de transports et déplacements.

Dans cette démarche, la ville de Noisy-le-Sec engage la CAEE à soutenir, accompagner tous les grands projets de transports structurants en cours de réalisation, à l'étude ou en projet sur le territoire dans le cadre des orientations d'aménagement soumises par la municipalité :

- Prolongement de la ligne 11 et insertion du viaduc en bordure du parc des Guillaumes
- Ligne orange du réseau Grand Paris Express
- Prolongement du Tramway T1 par la Plaine Ouest
- Tangentielle Légère Nord
- TZEN 3

Enfin, la Ville de Noisy-le-Sec soutien le lancement de l'élaboration du Plan Local de Déplacement, déclinaison locale du PDUIF, en association avec les Villes du territoire intercommunal.